



DECISION MUNICIPALE N° 010/DM/CKY/CAB/2026 DU 09 JUILLET 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°009/AONO/DMI/CIPM/CKY/2026 DU 18 MAI 2026, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR L'INSTALLATION DE VINGT-QUATRE (24) LAMPADAIRES SOLAIRES A KON-YAMBETTA, DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »**

- Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.  
Vu La loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement ;  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;  
Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu la circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics;  
Vu la Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;  
Vu l'avis d'appel d'offres national N°009/AONO/DMI/CIPM/CKY/2026 du 18 MAI 2026, en procédure d'urgence pour les travaux d'éclairage public par l'installation de vingt-quatre (24) lampadaires solaires à Kon-Yambetta, dans la Commune de Kon-Yambetta, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre ;  
Vu la proposition d'attribution de la CIPM/KY du 06 juillet 2026 ;  
Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

**DECIDE :**

**Article 1 :** L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire des lots de Marchés susmentionnés.

Entreprise	Montant de l'offre HT (FCFA)	Montant de l'offre TTC (FCFA)	Rabais	Délais
LOGISTIC FARMS SARL Tél : 699 57 98 55	19 661 006	20 000 000	0	3 mois

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Kon-Yambetta, le **09 juillet 2026**  
Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta  
(Maître d'Ouvrage)

**Copies :**

- DDMINMAP/MI
- ARMP
- DDMINHDU/MI
- Président CIPM/KY
- Affichage / chrono
- Intéressé

Le Maire De La Commune De Kon-Yambetta  
(Autorité Contractante/Maitre d'Ouvrage)  
  
Mme ARROYE BETOU Ursule



## **COMMUNIQUE N° 010/C/CKY/CAB/2026 DU 09 JUILLET 2026**

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° N°009/AONO/DMI/CIPM/CKY/2026 DU 18 MAI 2026, EN PROCEDURE POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR L'INSTALLATION DE VINGT-QUATRE (24) LAMPADAIRES SOLAIRES A KON-YAMBETTA, DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU, REGION DU CENTRE

\*\*\*\*\*

### **LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, AUTORITE CONTRACTANTE COMMUNIQUE :**

**Article 1 :** Par décision municipale N° 010/DM/CKY/CAB/2026 du 09 juillet 2026, et suivant la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) de Kon-Yambetta du 03 juillet 2026, le Marché objet de l'avis d'Appel d'Offres susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant de l'offre HT (FCFA)</b>	<b>Montant de l'offre TTC (FCFA)</b>	<b>Rabais</b>	<b>Délais</b>
LOGISTIC FARMS SARL Tél : 699 57 98 55	19 661 006	20 000 000	0	3 mois

**Article 2 :** L'attributaire est invité à se présenter dans un délai de sept (07), à compter de la date de diffusion du présent communiqué, au Service des marchés de la Commune de Kon-Yambetta en vue de l'établissement des contrats y relatifs.

Kon-Yambetta, le 09 juillet 2026

**Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta**  
**(Autorité Contractante)**

### **Ampliations :**

- PREFET/MI ;
- ARMP/YDE;
- DDMINHOU/MI
- PRESIDENT CIPM/KY;
- INTERSSE;
- ARCHIVES/CHRONO.

Le Maire De La Commune De Kon-Yambetta  
(Autorité Contractante/Maitre d'Ouvrage)

Mme ARROYE BETOU Ursule